

Obscurité des Lumières : les prisons d'Europe, d'après John Howard, autour de 1780

Jacques-Guy Petit

Volume 28, numéro 1, 1995

L'histoire de l'enfermement et des populations pénales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017362ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017362ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Petit, J.-G. (1995). Obscurité des Lumières : les prisons d'Europe, d'après John Howard, autour de 1780. *Criminologie*, 28(1), 5–22.
<https://doi.org/10.7202/017362ar>

Résumé de l'article

John Howard's *State of Prisons* portrays British prisons toward 1780 as places of injustice and arbitrariness, where conditions of detention were anything but humane. Continental prisons hardly appear better, except for some that Howard presents as models. After some years of easy life in the gentry, Howard devoted himself to his Grand Tour of European prisons. A philanthropist of his times, he analyzed prisons from a point of view that remains just as relevant today as it was 200 years ago.

OBSCURITÉ DES LUMIÈRES : LES PRISONS D'EUROPE
D'APRÈS JOHN HOWARD, AUTOUR DE 1780
Jacques-Guy Petit¹

John Howard's State of Prisons portrays British prisons toward 1780 as places of injustice and arbitrariness, where conditions of detention were anything but humane. Continental prisons hardly appear better, except for some that Howard presents as models. After some years of easy life in the gentry, Howard devoted himself to his Grand Tour of European prisons. A philanthropist of his times, he analyzed prisons from a point of view that remains just as relevant today as it was 200 years ago.

Pendant le XVIII^e siècle, dans l'Europe des Lumières, celle qu'éclairent les philosophes, les savants et les artistes, de Voltaire à Gainsborough, celle où brillent les cours aristocratiques, de Versailles à Saint-Petersbourg, celle où s'enrichit une bourgeoisie d'affaires dont Adam Smith théorise la pratique, le peuple n'est guère convié au banquet des puissants. Quant aux marges sociales, aux exclus, aux délinquants (Geremek, 1987), ils arrivent surtout à la lumière lorsqu'ils sont livrés en pâture au spectacle expiatoire de la sombre fête punitive (Foucault, 1975 ; Spierenburg, 1984). Dans ce siècle qui est aussi celui des supplices, bien peu de traces nous restent de la vie quotidienne de ces humbles².

C'est dire l'importance d'une des premières grandes enquêtes sociales européennes, sinon la première³, parfois citée mais rarement lue⁴, celle de l'Anglais John Howard sur les prisons et prisonniers d'Angleterre et du

1. L'auteur est professeur d'histoire contemporaine et directeur de l'HIRÈS (Centre d'histoire des régulations et des politiques sociales), EA 1710, Université d'Angers, Maison des sciences humaines, 2, rue A. Flemming, 49066 Angers Cedex 01, France.

2. Pour la France du XVIII^e siècle, voir cependant les travaux d'Arlette Farge qui utilise les archives judiciaires pour présenter la vie des humbles.

3. La description des prisons par J. Howard, de 1773 à 1790, ne met évidemment pas en œuvre la rigueur de la méthode sociologique constituée un siècle plus tard. Mais c'est bien au XVIII^e siècle, avec des observations comme celles de Howard, que commencent à se mettre en place la pré-ethnologie et la pré-sociologie.

Sur cette question, pour la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, se reporter à Gérard Lecler, *L'Observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales*, Seuil, 1979.

4. Du moins en langue française. La traduction de 1788 (reprise en 1791), *État des prisons, des hôpitaux et des maisons de force*, Paris, 2 volumes, ne se trouve en France que dans de rares bibliothèques. Cette belle édition n'est pas toujours fidèle, car elle résume les développements de Howard qui paraissent trop développés ou trop critiques et elle l'ampute d'une bonne partie de ses annexes.

Continent, de 1777 à 1784. Une nouvelle traduction française⁵, deux siècles après celle de 1788, nous donne l'occasion de revisiter ce monde souterrain, les geôles et cachots où croupissent pauvres diables et criminels, avant les réformes pénitentiaires de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle.

Qu'en est-il de la situation réelle des prisonniers dans les divers pays européens ? Quel crédit peut-on accorder à notre enquêteur, dont la personnalité, très complexe, reste en partie indéchiffrable ? Peut-on évaluer son influence sur les réformes pénitentiaires⁶ ?

1. PRISONS ET PRISONNIERS DANS L'EUROPE DU XVIII^e SIÈCLE

a) Une enquête européenne

Les textes d'Howard sur les prisons, publiés principalement de 1777 à 1784, présentent le grand intérêt de nous offrir, avec de nombreuses notations précises, un véritable tour d'Europe de l'enfermement.

De novembre 1773, alors qu'il est *High Sheriff* du comté de Bradford, et jusqu'en mars 1775, il commence à visiter systématiquement toutes les prisons des villes et comtés du Royaume-Uni. D'avril à juin 1775, dans un but comparatif, il effectue un premier périple continental, en France, en Belgique et en Hollande (Pays-Bas autrichien et Provinces-Unies) ainsi qu'en Allemagne, de Hambourg à Manheim. De nombreux autres voyages d'observations suivront jusqu'en janvier 1790, date de son décès, formant distinctement sept périple britanniques plus sept périple continentaux. Il a inspecté plusieurs fois toutes les prisons d'Angleterre, du pays de Galles, d'Écosse et d'Irlande. Il a aussi visité la plupart des pays européens, soit, en reprenant l'ordre de ses ouvrages (dont la logique géographique nous échappe en partie) : la France, la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, le Danemark, la Suède, la Russie, la Pologne, la Sibérie, la Hollande, les Flandres, le Portugal et l'Espagne. Comme il englobe dans l'Allemagne tous les territoires du Saint-Empire (donc aussi l'Autriche de Vienne à Prague), c'est

5. John Howard, *L'État des prisons, des hôpitaux et des maisons de force en Europe au XVIII^e siècle*, Paris, 1994 (traduction nouvelle et édition critique par Christian Carlier et Jacques-Guy Petit). Nous y restituons scrupuleusement, dans une traduction entièrement nouvelle, les textes des éditions anglaises de 1777 et de 1784, avec les passages ajoutés, conservés ou retranchés, ce qui permet de suivre l'évolution de la pensée de Howard et de la situation des prisons.

6. Pour une étude plus complète et plus approfondie de toutes ces questions, se reporter à notre étude historique du « moment philanthropique » de John Howard, à la biographie-chronologie et à notre essai « Howard ou la parole confisquée » dans Howard (1994), pp. 8-66 et 539-544 (études écrites en collaboration avec Ch. Carlier).

bien toute l'Europe carcérale qui nous est présentée, en dehors de la Hongrie et de la partie soumise à l'Empire ottoman (les Balkans), ainsi que des derniers territoires conquis au sud par l'expansionnisme russe (comme la Valachie de Bucarest et la Moldavie de Iasi). La plupart de ces dernières régions feront cependant l'objet de visites lors de son enquête sur les lazarets de 1786 et 1787.

À notre connaissance, nous ne disposons, pour cette époque, d'aucune autre enquête comparative aussi approfondie portant sur l'ensemble européen, non seulement pour les prisons, mais aussi pour toute autre institution. L'école n'est pas encore assez développée et les hôpitaux font alors l'objet d'études très limitées en comparaison de celles de Howard (Hunczovsky, 1783 ; Tenon, 1787 et 1788 ; Foucault, 1979). Les prisons d'Europe ne seront véritablement étudiées, généralement en comparaison avec les États-Unis, qu'autour de 1830 au moment de la grande tentative de réforme pénitentiaire internationale, dans le contexte de la croissance urbaine et industrielle et de l'inquiétude des élites devant la montée du paupérisme et des mouvements socialistes, républicains ou tout simplement nationaux (Petit, 1990). C'est presque trente ans après les premiers livres de Howard que l'on se préoccupera, dans une Europe en partie unifiée sous la botte des soldats de Napoléon Bonaparte, de recueillir un grand ensemble de mémoires (surtout traduits de l'anglais et de l'allemand) sur les « établissements d'humanité », parmi lesquels les volumes de notre Anglais sur les prisons et les lazarets sont encore les plus solides (Duquesnoy, 1801-1805).

L'enquête de Howard est donc novatrice, par son ampleur géographique comme par sa méthode, sur laquelle nous reviendrons. Mais il est évident que ce grand tour de l'enfermement s'inscrit dans le contexte général de l'engouement, au XVIII^e siècle, pour les voyages d'observation et tout particulièrement pour le « Grand Tour » européen que tout jeune Anglais fortuné se devait d'accomplir autant pour jouir des loisirs de la gentry que pour sa formation artistique et intellectuelle. L'Angleterre est déjà en train d'inventer le tourisme (Moir, 1964) et, après avoir hérité de la fortune de son père en 1742, J. Howard passera ainsi quelques années de sa jeunesse à voyager en Europe, principalement en France et en Italie⁷.

7. Son enquête ne sera interrompue que par son décès et ses dernières observations, qui portent surtout sur la peste et les lazarets, se trouvent dans l'édition anglaise, posthume, de 1792. Elle donnera lieu à deux éditions françaises en 1799 et 1802. Voir notamment la dernière, traduite par T. P. Bertin, *Histoire des principaux lazarets de l'Europe, accompagnée de différents mémoires relatifs à la peste (...)*, Paris, 1881, 4-VI-372 p.

Cependant, dans les voyages de Howard, après 1773, il ne s'agit pas de tourisme pénitentiaire, mais d'une œuvre de collecte de notations et de documents aussi exhaustifs et inattaquables que possible sur la situation réelle des prisons, afin de mettre sous les yeux des gouvernants et de l'opinion publique le scandale des abus et d'obtenir ainsi la mise en route d'une réforme ambitieuse, aussi bien sociale que pénitentiaire.

b) Une promiscuité générale

Très diverses, juridiquement, sont les maisons d'enfermement que visite Howard en Angleterre ou sur le Continent, et tout aussi diversifiés les types de prisonniers. Mais il relève presque partout, malgré un début de spécialisation, le mélange des genres et la promiscuité des personnes qui caractérisent encore l'Europe des Lumières, du moins pour le peuple, l'habituel gibier des potences et des prisons.

Dans le Royaume-Uni, on distingue principalement les prisons de droit commun (*jails*), les maisons de correction pour petits délinquants (*bridewells* ou *houses of correction*), les prisons pour débiteurs et, après les débuts de la guerre d'Indépendance américaine, les pontons pour les condamnés à la transportation (*hulks*). Il faut ajouter les prisons spécialisées, militaires (comme la prison du Moulin près de Plymouth qui enferme 288 Américains en 1779), ou rattachées à des francs-fiefs ecclésiastiques et même une prison d'État, au pays de l'*habeas corpus*, la Tour de Londres, mais dont Howard souligne que lors de ses visites, en 1779 et 1783, qu'elle ne renferme pas de prisonniers (pp. 258, 267 et 285)⁸. Sur le continent, il visite les mêmes genres d'institutions, auxquelles s'ajoutent les galères d'Italie à Venise, Livourne, Naples, Gênes, proches des pontons anglais, et surtout les prisons d'État et celles de l'Inquisition catholique.

L'observateur anglais ne s'étonne pas de l'existence de prisons qui ressemblent aux *bridewells* à l'intérieur des grands hôpitaux généraux français. Il ne s'étonne que de leur immensité en mentionnant les cinq mille femmes de la Salpêtrière et les quatre mille hommes de Bicêtre (pp. 122-123). Mais il porte un regard beaucoup plus critique sur les grandes prisons d'État de l'absolutisme continental, qui enferment de nombreux détenus par arbitraire, comme Spandau près de Berlin, la forteresse de Saint-Petersbourg, les Plombs de Venise, le château Saint-Ange à Rome et surtout la Bastille à Paris, dont le nom seul lui paraît une « formidable » preuve du despotisme (p. 125). Si les révolutionnaires, le 14 juillet 1789, n'ont trouvé que sept prisonniers lors de la prise du château d'État, il est vrai, ce que Howard ne savait pas, que de 1659 à 1789, il y a eu 5279 embastillés (Quétel, 1989).

8. Les références de pages, sans mention d'auteur, renvoient à l'édition de Howard, en 1994, par Ch. Carlier et J.-G. Petit.

Surtout, sont mentionnés avec horreur les prisons de l'Inquisition à Rome, à Lisbonne, à Madrid et surtout à Valladolid, la seule où il obtient quelques renseignements sur le secret absolu de l'instruction, les jugements sans appel, les cellules sombres et la terreur qu'inspire au peuple de la ville ces prisons d'un tribunal qui se déclare « saint et apostolique » (p. 253).

À étudier les prisonniers, on trouve aussi la plus grande diversité : selon les sexes et les âges, l'état civil ou militaire ; les droits communs, les politiques ou les dettiers ; les prévenus, les accusés, les condamnés, les passagers en attente de transfert, les petits délinquants et les grands criminels ; ceux qui sont condamnés à l'emprisonnement ou ceux qui attendent leur exécution, etc. Mais, dans le quotidien de la prison, plus encore en Angleterre que sur le Continent, la promiscuité est la règle et la séparation l'exception. Quand les bâtiments sont trop réduits, ne concernant qu'un territoire peu peuplé (un à trois prisonniers dans certaines prisons des comtés ruraux du Kent ou du Sussex), ou quand il ne s'agit que d'une pièce louée dans un bouge (Taunton), les rares détenus se côtoient. Dans les grands établissements surpeuplés (582 détenus dans la prison du King's Bench de Londres en 1776, près de dix mille dans les deux grands hôpitaux généraux parisiens), il est impossible de séparer complètement les multiples catégories de détenus, surtout dans les cours et les ateliers, et souvent même dans les dortoirs, tant les gardiens sont peu nombreux et les murs mal entretenus. Cette confusion est accrue en Angleterre par le grand nombre de dettiers, présents dans la plupart des prisons, parfois avec femmes et enfants. De plus, nombre de *workhouses* (maisons de travail, non pénitentiaires) se trouvent plus ou moins confondues avec les maisons de correction, et ces dernières ne sont pas toujours séparées des autres prisons. Partout, en Europe, cette promiscuité est favorisée par les nombreux visiteurs qui entrent dans les prisons beaucoup plus facilement qu'aujourd'hui. Il résulte clairement de cette situation que, dans l'ensemble, les prisons sont moins des lieux de réforme que, et Howard reprend ici un leitmotiv des observateurs de la fin du XVIII^e siècle, des écoles du vice (p. 79).

À lire cette enquête, cependant, malgré leurs nombreux abus, les prisons continentales paraissent davantage séparer les catégories. Si ce n'est pas le cas à Naples ou à Tolède, la séparation des sexes semble progresser dans les grandes villes, avec des établissements particuliers pour les femmes, principalement dans les maisons de correction : on l'a vu à la Salpêtrière, on le retrouve en particulier dans la plupart des maisons des Pays-Bas, comme dans le *spinhuis* d'Amsterdam, une maison spécialisée dans le travail textile (p. 217). Mais les enfants ne sont encore qu'exceptionnellement séparés des adultes (quelques maisons cependant en Italie), et il ne s'agit généralement que de vagabonds ou d'orphelins. En Europe, dans les prisons proprement dites pour délinquants, les jeunes gens ne seront que

tardivement protégés des violences des adultes, notamment sexuelles, autour de 1830 (Carlier, 1994)⁹.

Cette promiscuité habituelle des prisonniers de la fin du XVIII^e siècle, qui constitue une aggravation des conditions de détention, s'explique par la croissance démographique de l'Europe à partir du milieu du XIX^e siècle, croissance forte surtout en Angleterre et en Irlande; par les guerres européennes et américaines; par les mutations économiques (Holmes, 1982; Rule, 1992), le développement du chômage et de la pauvreté (Gutton, 1974). Il en résulte une mutation répressive en Angleterre (Beattie, 1986, Ignatieff, 1978) et en France (Petit, 1991) marquée par l'augmentation des personnes poursuivies pour atteinte à la propriété et le développement d'un nouveau modèle de peine, que le libéralisme souhaite plus utile, plus efficace et moins inhumain que les anciens supplices : l'emprisonnement. Mais les gouvernants n'ont pas encore les moyens financiers nécessaires à la rationalisation de l'enfermement, à la construction de nombreux locaux adaptés et spécialisés (Castan, 1980).

c) L'injustice et l'inhumanité des prisons

Dès qu'il inspecte les prisons du comté de Bedford, Howard constate trois abus qui le scandalisent : les geôliers anglais se paient sur les détenus et font régner l'arbitraire le plus total; les prisonniers pour dettes, très nombreux, subissent une peine terrible et incohérente; la plupart des détenus (toutes catégories confondues) vivent dans la saleté, la faim et le froid, dans une véritable situation de détresse.

C'est la question du salaire des geôliers qui pousse le philanthrope à inspecter les prisons du Royaume-Uni puis celles du Continent. Il y cherche des précédents qui pourraient inciter les magistrats locaux à allouer un salaire décent, qu'il évalue à 100 livres annuelles, somme relativement élevée. Jusqu'alors, quelques geôliers perçoivent de 10 à 20 livres mais, habituellement, les comtés ne leur donnent aucun salaire. De plus, ils doivent payer pour obtenir leur charge et louer les bâtiments, rémunérer le service des guichetiers, avancer les fournitures. Les geôliers rançonnent donc les prisonniers et leurs proches, en faisant tout payer à prix fort : le logement (quand on ne veut pas pourrir dans la salle commune, qui souvent n'existe même pas), une grande part de la nourriture, des droits d'entrée et de sortie, la délivrance de documents (écrou et jugement), le déferrement, etc. Le système est d'autant plus arbitraire que les tarifs se trouvent

9. Une équipe internationale d'historiens québécois, français, belges et hollandais (J.-M. Fecteau et J. Trépanier, E. Pierre, F. Tétard et J.-G. Petit, S. Dupont-Bouchat et J. Dekker) termine une étude comparée de cette question : « Enfants corrigés, enfants protégés, XIX^e-XX^e siècles ».

rarement affichés et que, s'ils le sont, les gardiens ne les appliquent pas. Même le pain des indigents, octroyé par certains comtés, fait l'objet de trafics. Si les geôliers d'Angleterre n'ont pas le droit de torturer les prisonniers, ils « oublient » fréquemment les plus pauvres, ou les plus remuants, dans des réduits obscurs, enchaînés.

Howard est aussi très surpris de constater que, dans l'ensemble des prisons d'Angleterre et du pays de Galles, les dettiers sont si nombreux : 2 078 sur 4 379 prisonniers en 1779, 2 297 sur 4 439 en 1782 (p. 572). Alors que les criminels constituent à peine le cinquième de leurs effectifs, les prisons anglaises se trouvent donc surtout peuplées par des petits débiteurs contraints par corps jusqu'à ce qu'ils remboursent leur dette ou soient, tardivement, déclarés insolvable. Emprisonnés par décision de la justice civile, ce ne sont pas des délinquants, mais des artisans et commerçants en cessation de paiement, des travailleurs pauvres incapables de rembourser leur faible dette (généralement moins de 20 livres) et qui doivent maintenant, alors même qu'ils ont perdu tout moyen de gagner leur vie, payer des frais divers, presque toujours supérieurs à leur dette, ainsi que leur nourriture (le créancier qui doit les nourrir ne le fait évidemment pas). La cruauté s'ajoute à l'absurdité : si les dettiers ne doivent pas être enchaînés comme des délinquants, si quelques riches filous font bonne chaire et commerce de prostituées (la prison pour dette de Fleet à Londres est le plus célèbre lupanar de la ville au XVIII^e siècle), la masse des pauvres diables végètent, entourés de leurs familles, car on vient partager dans la prison, faute de mieux, dénuement et maladies.

Dans les prisons continentales, selon Howard, la nourriture semble généralement meilleure, les geôliers reçoivent plus souvent un salaire, les prisonniers sont moins fréquemment enchaînés, et surtout on compte beaucoup moins de dettiers. Il est probable qu'en France, ils ne constituent qu'environ le dixième de la population carcérale. Mais, outre les prisons d'État de l'arbitraire et la cruauté de l'Inquisition déjà évoquées, notre Anglais insiste sur l'usage de la torture. En dehors de l'Angleterre et de sa procédure accusatoire, on sait que tous les pays d'Europe ont adopté la pratique inquisitoire qui recherche surtout la preuve de l'aveu, y compris par le moyen de la torture (question). En France, sanctionnant l'évolution des sensibilités du XVIII^e siècle, la question préparatoire a été abolie en 1780 et la question préalable à l'exécution en 1788 (Lebigre, 1988). Mais dans beaucoup d'autres pays, notamment en Allemagne ou en Espagne, la torture est maintenue. Howard découvre donc ces instruments de cruauté dans plusieurs prisons (comme à Hambourg, Munich, Ratisbonne et Liège). Ils ne servent pas toujours à hâter l'aveu par leur seul spectacle, car le sang sèche encore parfois sur leur fer. Dans la Russie tsariste, on ne s'étonnera pas de voir le supplice du knout appliqué avec la plus grande violence. Mais le Danemark protestant n'est pas moins cruel envers ses voleurs, car les

prisonniers de la Maison forte de Copenhague vivent dans les chaînes et le froid, dans un total délabrement (p. 189).

Pour ces conditions de vie réelles des prisonniers, il est difficile d'évaluer les différences entre les pays. Le document de Howard s'y prête mal, car il reste très descriptif et il se veut nuancé. À l'intérieur du même État, on peut trouver quelques établissements mieux organisés, plus propres, principalement dans les capitales, sous le regard du prince et devant le jugement de l'opinion publique, à côté de la masse des maisons où les prisonniers sont à l'abandon. Habituellement, faute de financement public assuré et de dons charitables suffisants, et en raison du manque de surveillance sur les geôliers, les prisonniers manquent de tout : d'espace, d'air et de lumière ; de nourriture, de vêtement et de chauffage. À cela s'ajoutent les chaînes et l'humidité, l'absence de lits et de latrines. La mort fauche donc largement : par la faim ou l'asphyxie, par la fièvre, en particulier par le typhus que l'on appelle alors fièvre des prisons, dont le danger de diffusion dans les villes provoque quelques campagnes d'opinion irrégulières et limitées en faveur de l'amélioration de l'hygiène des prisonniers.

Howard note ce que chaque pays a fait de mieux, afin d'inciter l'Angleterre à les imiter : le dallage du sol des prisons parisiennes (il devient facile d'évacuer la saleté) ; la hauteur de plafond et l'aération des hôpitaux italiens ; les lits de fer et les draps qui permettent de lutter contre la vermine. Surtout, notre voyageur pense avoir trouvé quelques exemples de prisons idéales en Belgique et en Hollande. À Gand, Amsterdam et Rotterdam, les maisons de correction ressemblent à des manufactures productives, avec des prisonniers disciplinés et travailleurs, bien nourris, traités avec humanité. Voilà la prison modèle selon le cœur du philanthrope, celle qui permet de punir humainement et d'amender le délinquant en lui offrant la possibilité de trouver une place utile dans la société à sa libération¹⁰ (Vilain XIII, 1775). Il a certainement tendance à moins voir les abus des prisons continentales, où les gardiens et magistrats peuvent plus facilement lui cacher une part de la réalité, mais ses constatations sont corroborées par d'autres enquêtes, certes moins exhaustives¹¹.

10. À Gand, dans les Flandres autrichiennes, une maison de correction modèle avait été organisée par le comte Vilain XIII en 1771-1774. Howard la visite en 1775 et il admire son fonctionnement. Mais, en 1783, il la retrouvera en complète désorganisation.

11. F. Doublet, *Mémoire sur la nécessité d'établir une réforme dans les prisons* (...), Paris, 1791. Ce médecin, hygiéniste reconnu, présente un tableau des prisons de France au début de la Révolution plus sombre que celui de Howard.

2. L'AMI DES PRISONNIERS

John Howard n'est pas à proprement parler un précurseur, mais un homme qui s'inscrit dans un mouvement philanthropique anglais (Owen, 1964) et même européen (AREPPOS, 1994) déjà bien développé. Peu de temps avant lui, John Hanway publie aussi des ouvrages en faveur de la réforme des prisons¹². Cependant, l'originalité de Howard est indéniable, de même que l'impact de son enquête auprès des gouvernants et de l'opinion publique.

a) Un gentleman sans qualités

Peu de choses pourtant, dans une biographie plutôt terne, paraissent le préparer à devenir le modèle de philanthrope du XVIII^e siècle. John naît en 1726, dans une famille en cours d'ascension sociale vers la *gentry*, mais encore toute proche de ses origines commerçantes. Son père, John Howard, est un riche commerçant en tapisserie de Londres (à Long Lane, West Smithfield) qui, fortune faite, achète un domaine rural à Cardington, près de Bedford (à environ cent kilomètres au nord de Londres) afin d'y vivre comme un gentleman. John reçoit, dans diverses écoles de protestants dissidents, une éducation peu fructueuse. Contrairement aux enfants de l'élite anglaise, il ne fréquentera pas les deux grandes universités d'Oxford et de Cambridge. Surtout, il n'aura jamais qu'une connaissance imparfaite de sa langue qu'il parle sans élégance et qu'il écrit mal (Aikin, 1796). Son père le prépare à prendre sa succession dans le négoce en l'envoyant effectuer un temps d'apprentissage chez Newnham et Shipley, des épiciers en gros de Londres.

Après le décès de son père en 1742, John Howard mènera une existence oisive de gentleman. Plusieurs visites d'agrément le conduisent en Europe, particulièrement en France, en Italie et dans la péninsule ibérique, ce qui lui permet de compléter sa culture générale, sa formation artistique et sa connaissance du français qu'il semble parler moins mal que l'anglais. En 1756, sur le retour du Portugal où il était allé visiter Lisbonne presque entièrement détruite par le tremblement de terre du 1^{er} novembre 1755, son navire est capturé par les Français et il est emprisonné quelques jours au château de Brest. Cette première expérience carcérale, sans doute une des causes lointaines de sa vocation philanthropique, le rendra toujours particulièrement attentif à la situation des prisonniers de guerre.

En 1758, veuf d'un premier mariage à l'âge de trente-deux ans, Howard épouse Henriette Leeds, la fille du châtelain de Croxton (comté de

12. John Hanway présente sa propre action en faveur des enfants trouvés et ses propositions de réforme des prisons : *The Defects of Police*, 1775, et *Solitude in Imprisonment*, 1776.

Cambridge), ce qui consolide son rang dans la société. Il appartient maintenant, de façon incontestable à ce groupe des dix à vingt mille familles de la *gentry*. Mais il reste dans la première catégorie, celle des gentlemen, encore ouverte à l'ascension des riches marchands et négociants (Stone, 1983). Cependant, ses revenus, son nouveau mariage, les propriétés familiales de Cardington qu'il agrandit, sa volonté d'œuvrer pour le bien commun lui permettent d'accéder, en 1773, à la suite de la proposition des juges de paix, à la charge annuelle de *High Sheriff* du comté de Bedford. Cette fonction bénévole, surtout honorifique, procure d'autant plus de considération qu'elle entraîne de nombreuses dépenses. Elle lui donne la présidence des élections du comté lors du choix des députés aux Communes et elle le charge de l'inspection des prisons.

En 1774, malgré l'appui de nombreux habitants de Bedford, il ne pourra pas se faire élire député aux Communes et, en 1775, il ne réussira pas à faire aboutir ses réclamations contre les procédés déloyaux qui l'en avaient écarté (Field, 1850). C'est alors qu'il consacrera définitivement sa vie et sa fortune à la réforme des prisons. Il échouera, encore, dans ses tentatives pour mettre ses propositions en application par l'organisation de pénitenciers modèles en 1780-1781, mais ses publications sur les prisons et les lazarets, à partir de 1777, lui apporteront la consécration. Ses écrits, souvent monotones, encombrés de longueurs, bourrés de détails, manquent pourtant de style et d'esprit de synthèse. Il reconnaît lui-même qu'il n'est pas écrivain. Cependant, il les a rédigés avec l'aide assidue de son secrétaire Thomasson ainsi qu'après de nombreuses corrections d'amis dévoués et cultivés.

b) Le puritain obstiné

Dès son enfance, il est rattaché non pas à l'Église officielle anglicane, mais à l'une des « sectes » calvinistes dissidentes puritaines, les Indépendants. Ses meilleurs amis seront des dissidents : Richard Price, médecin et philosophe, un des leaders des radicaux ; le chirurgien John Aikin, son premier biographe ; le médecin quaker John Fothergill. Cependant, jusqu'à la quarantaine, s'il fréquente les temples des Indépendants, sa conduite n'est pas celle d'un véritable puritain. Il mène une vie oisive, il traîne un tempérament mélancolique, et ses crises de goutte sont en partie provoquées par une consommation d'alcool qui n'est pas toujours modérée.

Après le décès de son épouse Henriette, en 1765, Howard entre dans une nouvelle phase de sa vie, marquée par l'anxiété et le souci constant de la religion. Il prie beaucoup, cite constamment la Bible dans sa correspondance, en particulier avec son confident, le pasteur Symonds, de l'Église indépendante de Bedford. Il connaît, en 1770, une véritable crise mystique lors d'un nouveau voyage européen. Il se convertit alors pleinement à la

religion puritaine, ainsi qu'à la philanthropie, décidant de consacrer le reste de sa vie au bonheur de ses frères humains (Dixon, 1852).

Jusqu'à sa mort, pendant vingt années, J. Howard mènera effectivement une vie d'ascèse et de grande rigueur morale. Pendant cette nouvelle vie, consacrée à l'amélioration des prisons et des prisonniers, il se lance dans de longs et inconfortables voyages où il affronte le froid, la fatigue et de nombreux dangers. Ses périples pénitentiaires lui feront parcourir, dans ces difficiles conditions, près de cent mille kilomètres. Il ne dort que quelques heures par nuit, travaillant avec acharnement pour recueillir ses notes et rédiger laborieusement ses ouvrages. Selon Aikin, son premier biographe, peu d'hommes ont à ce point réussi à maîtriser leur corps pour le mettre au service d'une cause. Ce rigorisme se retrouve dans sa lutte contre les vices des prisonniers, en particulier l'alcoolisme, dans sa volonté de réformer les prisons par l'ordre, la discipline et le travail (pp. 96-98). De même, on comprend son insistance sur l'importance de la religion dans les prisons : nécessité d'aumôniers, d'offices et de lectures de la Bible. Ce converti, cependant, se montrera de plus en plus tolérant envers les autres religions. S'il manifeste toujours beaucoup d'aversion pour le fanatisme catholique de son temps, il sait rendre hommage à l'action charitable des congrégations religieuses envers les prisonniers.

À partir de 1772, Howard s'éloigne des Indépendants pour se rapprocher des Quakers, fréquentant de plus en plus la Société des amis que lui fait connaître son ami Fothergill. On sait combien les Amis, sans doute parce qu'ils ont été souvent emprisonnés dans l'Angleterre du XVII^e siècle, ont œuvré pour la réforme des prisons. Dès 1681-1682, dans les lois constitutives de la Pennsylvannie, la nouvelle colonie américaine qu'il venait de fonder, W. Penn avait fait inscrire la suppression de la prison pour dettes et la nécessité d'améliorer le régime des prisons, dont il veut faire des maisons d'éducation (Louis, 1990). Le lien entre les positions des Quakers et les conceptions de Howard est évident, qu'il ait été influencé par eux ou qu'il se soit rapproché d'eux en raison de leur souci commun des pauvres et des prisonniers.

c) Le philanthrope et ses blessures

Avant sa conversion de 1770, Howard fut d'abord un philanthrope généraliste. Propriétaire terrien à Cardington, c'est un homme de progrès qui acclimater de nouvelles espèces de plantes, dont une nouvelle pomme de terre ramenée lors de ses voyages (la « Howard »). Il se préoccupe de faire le bien autour de lui et il fait construire des maisons saines ainsi que des écoles pour la famille de ses tenanciers, tout en s'efforçant de leur inculquer des habitudes de vie plus vertueuses. Cette bienfaisance de proximité du riche propriétaire est cependant relativement classique dans l'Europe de la deuxième moitié du XVIII^e siècle (Trevelyan, 1993, Duprat, 1993).

En revanche, quand il se spécialise dans l'observation et l'amélioration des lieux d'enfermement des pauvres (les prisons, mais aussi les hôpitaux, les asiles et les écoles), l'originalité de Howard est manifeste, car elle annonce une nouvelle sensibilité. Ce qui le motive, c'est moins le prosélytisme religieux qu'un véritable sentiment de solidarité avec les prisonniers les plus démunis en qui il reconnaît des frères humains. Tous ses écrits en appellent au « principe d'humanité », « à la tendresse », « à la compassion », et il est un des premiers à militer pour la reconnaissance des droits de l'homme en prison, y compris pour les criminels, en quoi il n'est pas d'abord un homme de charité, mais bien un ami de l'humanité (AREPPPOS, 1994). Sa conclusion est explicite : « J'ai à l'oreille le cri des misérables, mon temps est voué à l'amélioration de leur condition et c'est dans ce but que j'ai amassé des matériaux dont personne ne peut mettre en doute l'authenticité » (p. 537).

Il se montre encore plus original dans sa vision à la fois politique et statistique des problèmes des prisons dont il fait « une question d'intérêt national ». Il considère que l'amélioration des sociétés européennes, où de nombreux pauvres sont emprisonnés dans des conditions inhumaines, passe en grande partie par une réforme des prisons juste et humaine. Supprimer les emprisonnements pour dettes, les tortures, réprimer les cruautés et les abus des geôliers, procurer à tout détenu une nourriture et des habits corrects, des locaux propres, un travail régulier, en un mot les traiter véritablement comme les êtres humains qu'ils sont, c'est leur donner une chance de le rester ou de le redevenir et de se comporter comme tels à leur libération.

Le réformateur Howard, qui veut convaincre l'opinion et les gouvernants, fait œuvre d'observateur social, d'hygiéniste et de statisticien. Afin de rendre ses observations et ses critiques irréfutables, il emporte toujours avec lui une mallette d'instruments. Il mesure, pèse, vérifie inlassablement, décrivant tout avec précision et un constant souci d'objectivité. Il innove encore en interrogeant lui-même les prisonniers et en leur donnant la parole, au lieu de se fier au seul témoignage des geôliers et des magistrats, ce qui en surprendra beaucoup.

La vie de notre philanthrope comporte aussi des parts d'ombre, des failles que la biographie aux tendances hagiographiques de son ami Aikin ne peut complètement voiler. On n'est pas impunément, à ce point, un homme des prisons ni un arpenteur aussi méticuleux. Le puritanisme de Howard masque difficilement un caractère parfois irascible, susceptible, sinon hypocondriaque. Il fuit, ou expie, dans les miasmes de tous les cachots d'Europe, une culpabilité obsessionnelle. À l'égard de son fils unique, né en 1765, il fait preuve d'un autoritarisme que l'on peut qualifier, même pour un XVIII^e siècle où les pères sont peu tendres pour leurs enfants, de tyrannique. Donnant peu de temps et d'affection à ce fils dont il

vit séparé après 1770, avec l'alibi de ses longs voyages d'observation, il n'est sans doute pas complètement étranger au fait que celui-ci devienne paranoïaque et termine sa vie en asile.

J. Howard est un homme marqué par le malheur d'un siècle où les fièvres puerpérales tuaient de nombreuses jeunes femmes. Sa propre mère était morte en le mettant au monde en 1726; Henriette, l'épouse qu'il aimait, décédera à son tour en donnant naissance à son fils en 1765. Il est probable que, rattrapé par son inconscient, il fera payer cher à son fils cette mort de l'épouse-mère dont il avait porté lui-même le poids dans sa jeunesse. Mais, quelles que soient les motivations conscientes ou inconscientes de Howard, reste la force de son enquête.

3. LA PRISON APRÈS HOWARD

Comment mesurer l'impact d'un homme et d'une œuvre sur le devenir d'une institution dont il dévoile les abus à l'échelle européenne? Il faudrait évaluer en détail son retentissement sur l'opinion publique, les changements dans les politiques pénitentiaires en Angleterre et en Europe, les modifications concernant les conditions de vie des détenus, etc. Il n'est pas possible ici de se livrer à une telle enquête après l'enquête. C'est de toute façon beaucoup demander à un homme dont on n'a pas caché les limites, qui reconnaissait lui-même n'être qu'un rassembleur de matériaux et le modeste demandeur d'améliorations (p. 537). Nous nous contenterons donc de quelques réflexions.

Il nous paraît indéniable qu'au siècle des Lumières, Howard a été pour la prison ce que Beccaria a été pour la réforme de la justice : un révélateur, celui qui donne voix à une mutation de la sensibilité plus qu'il ne la provoque. Certes, autant Beccaria est léger, dense et logique (du moins en français, dans la traduction de Morellet¹³), autant notre observateur est lourd et descriptif. Les buts et les argumentations diffèrent. Beccaria, le théoricien réformateur, insiste sur les principes qui doivent permettre de reconstruire le droit pénal et il reste très général : utilité, légalité, modération et proportionnalité des peines, mais bien peu de choses précises sur la prison. Howard, le praticien disciple de Beccaria, accumule les faits pour provoquer la suppression des abus de la prison, qu'elle soit préventive ou punitive. Mais si ces deux réformateurs enlèvent l'assentiment des lecteurs éclairés du XVIII^e siècle avec autant de force, c'est parce qu'ils répondent à leur attente.

13. L'abbé Morellet, le philosophe, a traduit Beccaria en 1766 en y mettant, de son propre aveu, « un peu plus d'ordre ». Sur le succès de cette traduction et son influence sur la justice du temps voir les *Mémoires* de l'abbé Morellet, Paris, 1988, pp. 149-153.

L'homme cultivé du XVIII^e siècle, Anglais pragmatique ou Français rhéteur, joue avec Casanova, prie avec les frères Wesley, pleure avec Rousseau et commence à placer le bonheur de l'homme, cette idée qui fait son chemin, dans la liberté, la justice et la raison, hors de tout arbitraire. Avant que les Français ne s'y essaient, autour de 1789, les Anglais croient y être parvenus, depuis l'*habeas corpus* et la *Déclaration des droits* en 1679 et 1689. Un siècle plus tard, Howard leur montre qu'il n'en est rien, là même où ces droits fondamentaux de l'humanité devraient être les plus garantis. Son enquête montre comme une évidence palpable toutes les cruautés, toute l'inhumanité, tout l'arbitraire qui pèsent sur le criminel comme sur le chômeur vagabond ou l'artisan endetté.

La force de cet observateur, c'est qu'il est un témoin engagé, un acteur. Howard brise le cercle du paraître, la chape du « ni vu ni connu ». Il ne va pas s'exhiber pour une aumône auprès d'un bon prisonnier; il ne disserte pas sur la théorie des peines : il va tranquillement et obstinément, pendant près de vingt ans, dans presque toutes les geôles d'Europe, déjouant les interdits et les ruses des gardiens, affrontant les fièvres dont le seul nom fait blêmir d'effroi bourgeois et magistrats, faisant parler ceux qui n'ont jamais la parole. Il n'en revient que pour dire tout ce qu'il a vu et entendu. Il mourra, au fin fond de la Crimée, d'une fièvre attrapée auprès de prisonniers de guerre.

Il n'est donc plus possible de parler de la prison, après Howard, comme on le faisait avant. L'opinion anglaise ne s'y est pas trompée, comme en témoignent les dizaines d'articles qui lui sont consacrés dans le *Gentlemen's Magazine*, les nombreuses rééditions de ses œuvres de 1777 à 1792, la notice de la *London Gazette* lors de son décès, hommage exceptionnel rendu à quelqu'un qui n'occupait pas de charge élevée (Baumgartner, 1939). On peut cependant s'interroger sur cette volonté de le statufier de son vivant et sur l'édification, en 1796, d'un monument en son honneur, dans la cathédrale Saint-Paul de Londres, pour glorifier « le triomphe de la bienfaisance ». L'Angleterre enterre surtout, ainsi, ses velléitaires réformes pénitentiaires.

Howard porte-t-il sa part de responsabilités dans le fait que le Royaume-Uni, à la fin du XVIII^e siècle, se montre incapable d'améliorer le régime de ses prisons? Dès 1774, le philanthrope sera plusieurs fois entendu par la Chambre des communes qui se déclare sensible à son « zèle », son « humanité » et ses « intéressantes observations » (p. 48). Il intervient surtout en 1779, comme l'un des inspireurs du *Penitentiary House Act* que William Eden et William Blackstone font adopter par le Parlement. Cette loi prévoit la création de pénitenciers modèles pour soumettre certaines catégories de criminels à un système d'emprisonnement qui puisse à la fois les punir et les corriger. Howard accepte, suite aux

sollicitations de Blakstone, de compter avec son ami le docteur Fothergill parmi les trois surintendants chargés de la localisation et de l'organisation de deux prisons. Après deux années de vicissitudes et le choix d'un site répondant aux vœux du troisième surintendant mais à l'opposé des vues des réformateurs, celui-ci démissionne en 1781, écrivant à Bathurst, premier ministre : « je pensais être utile [...] au bout de deux ans, je suis mortifié de voir que rien n'a été fait ... » (p. 51).

Howard n'est pas un politique et il est probable que sa susceptibilité était très vive, d'autant plus qu'il s'agissait de mettre en pratique une partie de ses propositions. Peut-on conclure de cet échec, comme le pense le présentateur d'une bonne édition américaine de ses œuvres, que le philanthrope serait responsable, par son intransigeance, du maintien de la transportation jusqu'au milieu du XIX^e siècle et du fait que l'Angleterre n'a réformé ses prisons que soixante années plus tard¹⁴ ? C'est prêter beaucoup de pouvoir à l'infortuné Howard et surtout méconnaître le contexte économique et social d'une réforme cellulaire très à la mode en Europe autour de 1840 (d'ailleurs bien éloignée des projets de Howard) dont M. Ignatieff a retracé l'histoire.

Quant à Michel Foucault, dans son grand ouvrage sur la naissance de la prison, il n'évoque presque jamais Howard. Il ignore pratiquement son enquête, alors qu'il cite abondamment J. Bentham dont le panoptique illustre mieux ses théories sur le développement de la montée d'une société de surveillance totalitaire aux XVIII^e et XIX^e siècles. Il ne cite Howard que de seconde main (Julius, 1831), comme l'auteur du Préambule à la loi de 1779 et le responsable d'une détention isolée, avec un travail forcé constant en « travaux les plus serviles [...] : marcher dans une roue pour mouvoir une machine », etc.¹⁵. Une telle méconnaissance de l'œuvre du philanthrope paraît d'autant plus étonnante qu'elle est en complète contradiction avec ce qu'écrit Howard. Renvoyons tout simplement au texte où il donne justement son projet de règlement qui n'a pas été accepté pour le pénitencier modèle : sécurité ; hygiène (air frais, bains, latrines correctes) ; santé (« alimentation en quantité et qualité ») ; cellule individuelle la nuit et travail en commun le jour, « selon la force et le degré de culpabilité » et « continuation de la profession en prison » ; salubrité du travail ; isolement et travail solitaire uniquement comme punition... (pp. 549-551).

14. R. W. England, « Introduction to the Reprint Edition », in John Howard, *Prisons and Lazaretto* (reprinted from the fourth edition, 1792), Montclair, 1973, vol. I, p. XIX-XXII.

15. M. Foucault, *Surveiller et punir*, 1975, pp. 125-126. On trouvera une confrontation de divers historiens dans L. Giard, s. d. *Michel Foucault, Lire l'œuvre*, Grenoble, 1992, pp. 167-220.

Certes, Howard était un Anglais de son temps et de son milieu, un propriétaire attaché à l'ordre, sans laxisme à l'égard des criminels, mais sensible au malheur et à l'injustice, épris de fraternité et refusant de prendre son parti devant les nombreux abus de son époque. Son influence sur la réforme des prisons (via Romilly et Mirabeau) est très importante pendant la France révolutionnaire et encore au XIX^e siècle (Petit, 1990); elle est loin d'être négligeable en Amérique, au Canada (Fecteau, 1989) et jusqu'en Russie, à l'occasion du Congrès pénitentiaire international de Saint-Petersbourg en 1890 (Rivière, 1891).

Mais ce qui compte le plus, à la lecture de Howard aujourd'hui, c'est la pertinence et la constante actualité de son analyse du carcéral : arbitraire et recul de la loi dans le lieu d'exécution de la peine ; déchéance physique et morale des détenus ; aggravation par l'enfermement des difficultés d'insertion sociale ; réforme toujours à reprendre de l'institution. En suivant l'observateur dans les prisons de pays si divers par la procédure, par la place respective des justices royales, municipales ou religieuses, par l'importance plus ou moins marquée des débiteurs (surtout nombreux dans l'Angleterre en pleine mutation économique) ; si divers encore par la plus ou moins grande place de l'emprisonnement comme peine, correction ou grâce (à côté du traditionnel emprisonnement de sûreté), on est frappé de voir comment le carcéral dévore impunément le judiciaire. Ce sont partout les mêmes groupes sociaux que l'on emprisonne, qui subissent dans la réalité les mêmes peines obscures. Cependant, ces prisons respiraient, restaient en osmose avec le monde extérieur, ne serait-ce que parce que l'on n'avait pas les moyens de les fermer complètement. Cette perméabilité de la prison du XVIII^e, ces visites, cette sexualité constituaient autant de « vices » qui demandaient à être réformés, pour Howard et les philanthropes, et qui le furent quand les prisons, au XIX^e siècle, s'organisèrent, se réformèrent. Mais cette reprise en main, générale en Europe autour de 1830-1840, s'effectuera dans un contexte répressif marqué par un net recul des principes humanitaires et par une condamnation des philanthropes « amis des prisonniers » (AREPPPOS, 1994). Il est probable que le renfermement de la prison sur elle-même la rend aujourd'hui aussi difficile à supporter qu'au XVIII^e siècle, malgré les améliorations matérielles dont elle a fait l'objet depuis deux siècles.

La prison (ou le carcéral) toujours recommencée¹⁶... Jeunesse du vieux Howard, du philanthrope névrosé, puisant dans sa part d'ombre le courage de jeter une lueur sur l'obscurité de son temps, dont le nôtre reste encore proche.

16. Sur l'imaginaire carcéral, voir la très suggestive étude de V. Brombert, *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*, Paris, J. Corti, 1975 (mais qui ignore Howard).

BIBLIOGRAPHIE

- HOWARD, J. (1784), *The State of the Prisons in England and Wales, with Preliminary Observations and an Account of Some Foreign Prisons and Hospitals*, Warrington, W. Eyres.
- HOWARD, J. (1788), *État des prisons, des hôpitaux et des maisons de force*, 2 vol., Paris, Lagrange.
- HOWARD, J. (1973), *Prisons and Lazarettos* (reprint of the fourth edition of 1792), 2 vol., Montclair, N. J., Patterson Smith.
- HOWARD, J. (1994), *L'État des prisons, des hôpitaux et des maisons de force en Europe au XVIII^e siècle*, traduction nouvelle et édition critique par Christian Carlier et Jacques-Guy Petit, Paris, Éditions de l'Atelier (traduction des éditions anglaises de 1777 et 1784).
- AIKIN, J. (1796), *Vie de John Howard, célèbre philanthrope anglais (...)*, trad. H. Boullard, Paris, Décade philosophique.
- AREPPOS (1994), *Philanthropies et politiques sociales en Europe (XVIII^e-XX^e siècles)*, présenté par C. Bec, C. Duprat, J.-N. Luc et J.-G. Petit, Paris, Anthropos.
- BAUMGARTNER, L. (1939), *John Howard (1726-1790). Hospital and Prison Reformer : A Bibliography*, Baltimore, The Johns Hopkins Press.
- BEATTIE, J. M. (1986), *Crime and the Courts in England, 1660-1800*, Princeton, N. J., Princeton University Press.
- BLACKSTONE, W. (1765-1769), *Commentaries on the Laws of England*, Londres, trad. française, 1774, Bruxelles, Boubiers.
- BROMBERT, V. (1975), *La Prison romantique. Essai sur l'imaginaire*, Paris, J. Corti.
- CARLIER, Ch. (1994), *La Prison aux champs. Les Colonies d'enfants délinquants dans le nord de la France au XIX^e siècle*, Paris, Éditions de l'Atelier.
- CASTAN, N. (1980), *Les Criminels de Languedoc (1750-1790)*, Toulouse, Publications de l'Université Toulouse-Le Mirail.
- Dictionary of National Biography* (1891), vol. XXVIII, Londres.
- DIXON, H. (1852), *John Howard and the Prison-World of Europe*, 5th ed., Webster, Mass., F. Charlton.
- DOUBLET, F. (1791), *Mémoire sur la nécessité d'établir une réforme dans les prisons (...)*, lu à la séance de la Société royale de médecine, le 28 août 1791, Paris.
- DUPRAT, C. (1993), *Pour l'amour de l'Humanité. Le Temps des philanthropes*, Paris, C.T.H.S.
- DUQUESNOY, A. (1798-1805), *Recueil de mémoires sur les établissements d'humanité*, 39 vol., Paris, Agasse.
- EMSLEY, C. (1987), *Crime and Society in England, 1750-1850*, Londres, Longman.
- EVAN, E. J. et R. PORTER (1982), *English Society in the Eighteenth Century*, Londres, Pelican.
- FECTEAU, J.-M. (1989), *Un nouvel ordre des choses : la pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, Montréal, V.L.B.
- FIELD, J. (1850), *The life of J. Howard (...)*, Londres, Brown, Green and Longmans.
- FOUCAULT, M. (1975), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

- FOUCAULT, M. et al. (1979), *Les Machines à guérir (aux origines de l'hôpital moderne)*, Bruxelles, P. Mardaga.
- GEREMEK, B. (1987), *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard.
- GIRARD, L. (s. d.) (1992), *Michel Foucault. Lire l'œuvre*, Grenoble, J. Millon.
- GUTTON, J.-P. (1974), *La Société et les pauvres en Europe (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, PUF.
- HOLMES, G. (1982), *The Making of a Great Power : Pre-Industrial Britain (1660-1783)*, Londres, Longman.
- IGNATIEFF, M. (1978), *A Just Measure of Pain. The Penitentiary in the Industrial Revolution 1750-1850*, New York, Pantheon Books.
- JULIUS (1831), *Leçons sur les prisons*.
- LEBIGRE, A. (1988), *La Justice du Roi. La vie judiciaire dans l'ancienne France*, Paris, A. Michel.
- LECLERC, G. (1979), *L'Observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales*, Paris, Seuil.
- McLYNN, F. (1991), *Crime and Punishment in Eighteenth Century England*, Londres, New York, Routledge.
- MIRABEAU et ROMILLY, S. (1788), *De la maison de force appelée Bicêtre, suivi de quelques réflexions sur les effets des peines et sur la législation criminelle de la Grande-Bretagne*, Paris.
- MOIR, E. (1964), *The Discovery of Britain. The English Tourists (1540-1840)*, Londres.
- MORELLET Abbé (1988), *Mémoires de l'abbé Morellet*, Paris, Mercure de France.
- PETIT, J.-G. (s. d.) (1984), *La Prison, le bagne et l'histoire XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris-Genève, Méridiens-Kliusiek.
- PETIT, J.-G. (1990), *Ces peines obscures. La Prison pénale en France 1780-1875*, Paris, Fayard.
- PETIT, J.-G. (s. d.) (1991), *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII^e-XX^e siècles*, Toulouse, Privat.
- QUETEL, C. (1986), *La Bastille. Histoire vraie d'une prison légendaire*, Paris, Laffont.
- RIVIÈRE, A. (1891), « Howard, sa vie, son œuvre », *Revue pénitentiaire*, Paris, pp. 651-680.
- RULE, J. (1992), *The Vital Century : England's Developing Economy, 1714-1815*, Londres, Longman.
- SELIN, T. (1944), *Pioneering in Penology (...)*, Philadelphie.
- SPIERENBURG, P. (1984), *The Spectacle of Suffering. Executions and the Evolution of Repression from a Preindustrial Metropolis to the European Experience*, Cambridge, Cambridge University Press.
- STOUGHTON, J. (1884), *Howard the philanthropist and his friends*, Londres, Hodder and Stoughton.
- TENON, J. (1992), *Journal d'observations sur les principaux hôpitaux et ses quelques prisons d'Angleterre (1787)*, présenté par J. Carré, Clermont-Ferrand, Faculté de Lettres et Sciences humaines de l'Université Blaise-Pascal.
- TREVELYAN, G. M. (1993), *Histoire sociale de l'Angleterre, avec notes de J.-P. Poussou*, Paris, R. Laffont.